

## **Publication d'éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de L'Oréal effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de décembre 2022**

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 8 février 2024, a arrêté, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Nicolas Hieronimus, Directeur Général et Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil.

### **Monsieur Nicolas Hieronimus, Directeur Général**

#### **Rémunération variable au titre de l'exercice 2023**

Conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023, le Conseil a évalué la performance de Monsieur Nicolas Hieronimus au regard des critères d'évaluation détaillés en page 95 du Document d'Enregistrement Universel 2022, afin de déterminer le montant de la rémunération variable annuelle qui peut représenter au maximum 120 % de la rémunération fixe en cas de surperformance par rapport aux objectifs, avec une cible à 100 % de la rémunération fixe.

Le Conseil a conclu à un taux d'atteinte sur l'ensemble des critères de performance de 112,5%, soit un taux d'atteinte de 112,1% pour les critères financiers et de 113,1% pour les critères extra-financiers et qualitatifs.

Il a donc été attribué à Monsieur Nicolas Hieronimus au titre de la rémunération variable annuelle 2023, un montant de 2 250 000 euros bruts.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation de la résolution n°13 qui sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2024.

#### **Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2024**

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la rémunération fixe de Monsieur Nicolas Hieronimus pour 2024 à son niveau actuel, soit 2 000 000 euros bruts annuels.

Le Conseil a également décidé de maintenir une rémunération variable cible à 100% de la rémunération fixe, la rémunération variable pouvant atteindre jusqu'à 120% en cas de surperformance par rapport aux objectifs fixés, soit 2 400 000 euros bruts maximum.

### **Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration**

#### **Rémunération fixe au titre de l'exercice 2024**

Trois années après la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil d'Administration a constaté que Monsieur Jean-Paul Agon avait mené avec succès la passation de la Direction Générale, notamment en accompagnant parfaitement Monsieur Nicolas Hieronimus dans ses interfaces avec le Conseil d'Administration, dans le cadre des missions étendues confiées au Président du Conseil d'Administration.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations a recommandé au Conseil de tenir compte de la fin de cette période de transition en ajustant la rémunération de M. Jean-Paul Agon.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 8 février 2024 a revu la politique de rémunération applicable à Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration.

Dans le cadre du projet de résolutions n°15 soumis au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2024, la rémunération fixe annuelle de Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil, serait de 950 000 euros au lieu de 1 600 000 euros précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

---

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

**Contacts L'ORÉAL** (standard : 01.47.56.70.00)

**Actionnaires individuels  
et Autorités de Marché**

Mme Pascale Guerin  
Tél : 01.47.56.83.02  
[pascale.querin@loreal.com](mailto:pascale.querin@loreal.com)

**Analystes financiers et  
Investisseurs Institutionnels**

Mme Eva Quiroga  
Tél : 07.88.14.22.65  
[Eva.quiroga@loreal.com](mailto:Eva.quiroga@loreal.com)

**Journalistes**

Brune Diricq  
Tél : 06.63.85.29.87  
[Brune.diricq@loreal.com](mailto:Brune.diricq@loreal.com)

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I . N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com), ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800. 66. 66 .66 (appel gratuit).